



Réalisation de travaux en retard

Par **ethan0807**, le **03/04/2008** à **17:54**

J'ai accepté un devis pour des travaux de salle de bain en avril 2006 (2600 euros). Ce devis ne comportait pas de date limite de réalisation des travaux. Ces travaux ont trainé, et ont été terminés en février 2008. Je reçois aujourd'hui une facture pour payer le solde des travaux avec une ristoune proposée de 100 euros pour préjudice subit. Ce que je trouve ridicule. Ais-je des droits à faire valloir? ou est-il trop tard sachant que je n'ai pas de trace officielle de réclamation de ma part.

Il faut aussi savoir qu' entre temps l'entreprise a été rachetée et a changé de nom et que la facture que je viens de recevoir n'est donc pas au nom de l'entreprise qui m'avait envoyé le devis en 2006.

Merci pour vos conseils